

Séance du 15 février 2018

L'an deux mil dix huit, le 15 février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie suivant convocation du 9 février 2018.
Etaient présents : M. QUESNEY, M.MADONNA, Mme CAMIER, Mrs VERSAVEL, DERRIEN, MÉNARD, GUÉROULT, SIMEON Mmes BRÉANT, DUPONT, SWERTVAEGER

Absents excusés: Mmes CORADELLO, RENAULT, QUESNE, M. DESMARAIS

Mme CORADELLO a donné pouvoir à M. VERSAVEL.

M. GUÉROULT a été nommé secrétaire de séance.

A la demande de Mr le Maire et suivant les articles L.2121-7 à L.2121-22 articles L.2121-23 à L.2121-25 ; articles L.2121-27 et L.2121-27-1 du code Général des Collectivités Territoriales ; le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé de délibérer à huit clos.

Choix de l'architecte dans le projet « rénovation thermique et amélioration du confort de l'école Alphonse Daudet »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre du projet de la rénovation thermique et l'amélioration du confort de l'école communale Alphonse Daudet a été publié le 1^{er} août 2017. 3 entreprises ont présenté des offres.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 17 janvier 2018, a examiné les offres et propose que l'offre de M. Éric DUVAL, architecte DPLG à Sotteville Les Rouen soit retenue.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de suivre l'avis de la CAO et attribue le marché de maîtrise d'œuvre à M. Éric DUVAL.

Questions diverses

Monsieur le Maire donne des explications sur les inondations subies dans quelques rues de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la salle des fêtes sera en travaux du 5 au 23 mars 2018.

Il informe également que l'assurance dédommage la commune pour les dégâts subis lors du réveillon du jour de l'an 2017.

Monsieur le Maire va signer le devis pour le nettoyage du parquet.

Les peupliers de Mme MARTIN de la Mailleraye sont tombés.

Il est demandé que le camion communal, le broyeur, la débroussailleuse, et les clés de l'atelier soient prêtés le 15 avril 2018.

L'arbre donné par la communauté de communes du Roumois Seine dans la cour de l'école sera planté à la place de celui qui penche.

Le bulletin communal sera édité la semaine prochaine.

La clôture de la Savallerie sera prise en charge par le budget du CCAS.